Rendre la prévention plus accessible et plus humaine

La démarche de la Commission spécialisée prévention (CSP) de la CRSA (conférence régionale de santé et de l’autonomie) Bretagne

Sophie Frain, présidente
Thierry Prestel, vice-président

Qu’est-ce que la CRSA (conférence régionale de santé et de l’autonomie) ?

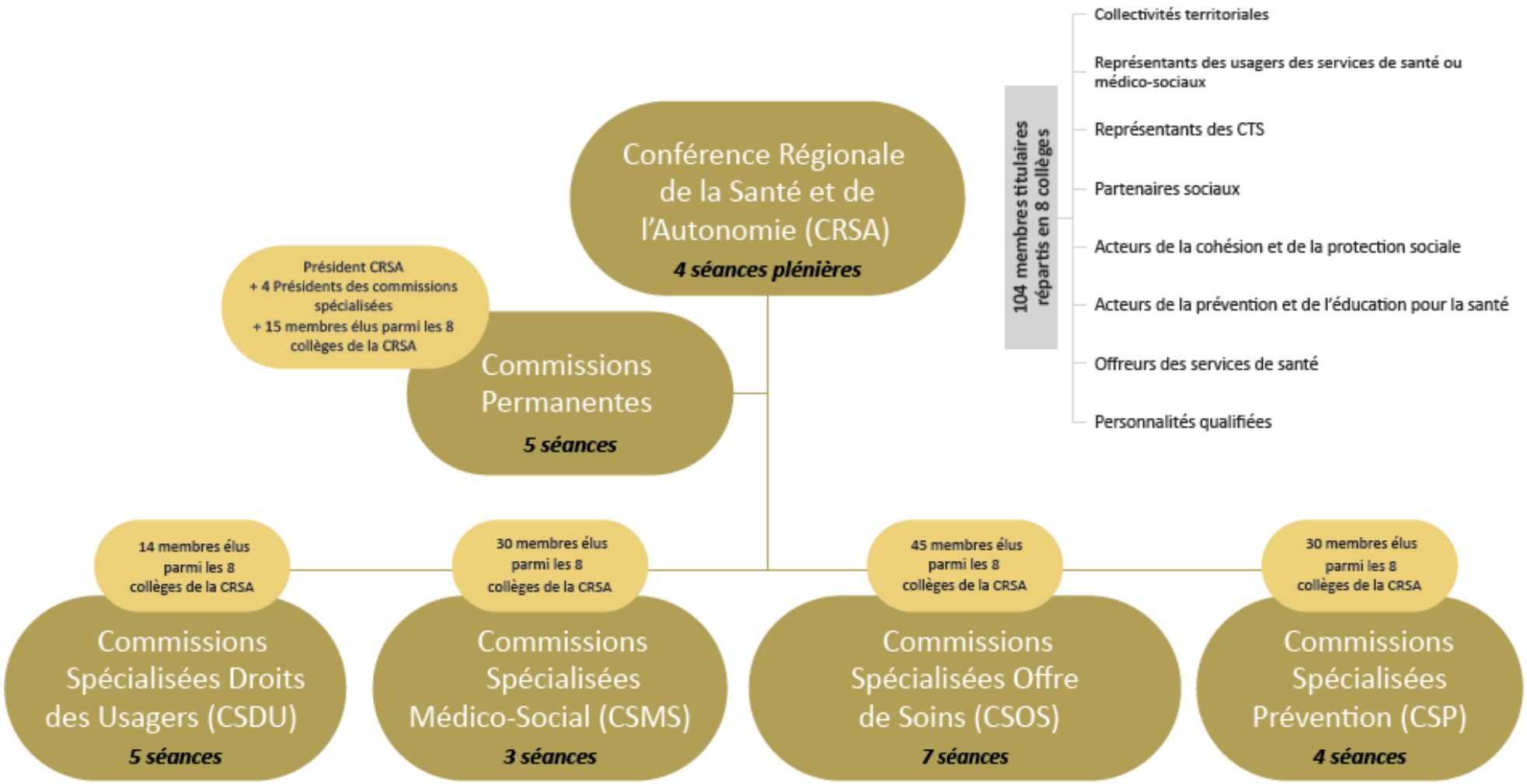

Quelles sont ses compétences?

- La CRSA est une instance régionale de démocratie en santé
  - Conformément au Code de la Santé Publique, la CRSA rend un avis sur :
- Elle émet des avis, principalement à destination de l'ARS, agence régionale de santé (PRS, PRSE, Zonage personnels de Santé, investissement dans le système de santé…)
- Elle prend des initiatives, comme l'organisation de colloques, journées régionales…
- Elle est organisée en commissions spécialisées : prévention, droits des usagers, organisation des soins…

Comment travaille la CSP (commission spécialisée prévention) ?

- 4 réunions par an, organisées en concertation avec l'ARS
- Une quinzaine de participants réguliers
- Des échanges sur des sujets d'actualité et un thème de travail annuel
- Une liberté de parole et la volonté d'aborder les sujets de manière
  - transversale, pour croiser les expertises et expériences des membres
  - constructive, pour contribuer à la réflexion et aux politiques publiques
  - pragmatique, intégrant le vécu des usagers et celui des professionnels, pour espérer être utile.

En quoi le travail récent de la CSP a-t-il concerné la prévention des cancers ? (1)

- Précédemment, la CSP s'était sensibilisée, et avait sensibilisé la CRSA, à la notion de compétences psychosociales
- Thème transversal 2024 : l'activité physique – qui s'est trouvée être grande cause nationale – et la réduction de la sédentarité
- Parmi les apports, limités, mais concrets :
  - promotion de l'activité physique dans nos signatures mail pendant l'année

L'activité physique grande cause nationale 2024 : la CRSA Bretagne s'engage !

Bouger c'est la santé
Mouvez c'et bon pour le portement
Fiñval zo yec'hed

  - promotion des pauses actives à la CSP, mais aussi dans les plénières CRSA – et dans tous les évènements dans lesquels nous sommes impliqués
  - davantage de conscience du sujet parmi les membres de la CSP, qui peuvent la diffuser

CSP et prévention des cancers (2) : la vaccination HPV en collège

- Dans le cadre de la campagne nationale de vaccination HPV en collège, l'ARS a régulièrement informé la CSP, de manière factuelle et sans dissimuler les difficultés
- La CSP a exprimé des questions et suggestions sur des points-clés comme :
  - la communication avec les parents
  - les inégalités sociales de santé

CSP et prévention des cancers (3) : le dépistage organisé du cancer colorectal

- La CSP a décidé de se saisir de mesures de prévention reconnues comme pertinentes, mais pour lesquelles l'adhésion des publics n'atteint pas les niveaux souhaités - comme le dépistage du cancer colorectal
- En concertation avec l'ARS, qui avait associé le CRCDC*, ont été organisés un temps d'information sur ce dépistage et un atelier collaboratif.
- Les conclusions de l'atelier collaboratif :
  - Les principaux **freins au dépistage** : la complexité et l'aspect rebutant de la démarche, surtout la 1ère fois ; la crainte du résultat
  - Les principaux **leviers** : améliorer l'information, la rendre plus concrète, plus humaine, plus proche ; favoriser et soutenir l'implication des professionnels de santé

*CRCDC : centre régional de coordination des dépistages des cancers

Des propositions, mais…

- La CSP a adressé un courrier au CRCDC, avec
  - les réflexions des membres de la commission
  - la proposition d'avoir une réflexion partagée, en vue de mieux rejoindre les publics et de favoriser leur adhésion au dépistage organisé du cancer colorectal.
- Ce courrier est resté sans réponse

Un sujet transversal majeur : la santé environnement

- Une préoccupation constante de la Commission spécialisée prévention
- Groupe de travail inter-commissions, à l'initiative de la CSP, lors de l'élaboration du PRSE (plan régional santé environnement)
- La santé environnement figurera à l'ordre du jour des CSP en 2025 et 2026

Alors, quel rôle pour la CSP ?

- C’est une instance de concertation et de démocratie en santé définie par la réglementation
- Avec participation de représentants d’usagers, de structures de prévention et de promotion de la santé, de professionnels de santé…
- Une ouverture aux interrogations, interpellations, collaborations
- Pour contribuer à la santé des populations, dans une démarche de promotion de la santé

Merci de votre attention !